



REPUBLIQUE FRANÇAISE
DEPARTEMENT DE LA CORSE DU SUD
VILLE D'AJACCIO

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA VILLE D'AJACCIO

Le 28 septembre 2020 à 18h00 le conseil municipal de la Ville d'AJACCIO, légalement convoqué le 22 septembre 2020 conformément à l'article L2121-17 du code général des collectivités territoriales, s'est réuni en séance publique à l'Hôtel de Ville sous la présidence de Monsieur Laurent MARCANGELI, Le Maire.

Etaient présents :

Laurent Marcangeli, Stéphane Sbraggia, Caroline Corticchiato, Stéphane Vannucci, Simone Guerrini, Pierre Pugliesi, Rose-Marie Ottavy-Sarrola, Jacques Billard, Nicole Ottavy, Charles Voglimacci, Annie Costa-Nivaggioli, Jean-Pierre Aresu, Annie Sichi, Christophe Mondoloni, Aurélia Massei, David Frau, Marie-Antoinette Santoni-Brunelli, Christelle Combette, Christian Bacci, Muriel Piera, Basiliu Moretti, Danielle Antonini, Jean-Paul Carrolaggi, Jean-André Miniconi, Jean-Michel Simon, Jean-François Casalta, Vanina Angelini-Buresi, Julia Tiberi, Etienne Bastelica

Avaient donné pouvoir de voter respectivement en leur nom :

Dominique Carlotti à Rose-Marie Ottavy-Sarrola, Danielle Flamencourt à David Frau, Camille Bernard à Annie Sichi, Jean-Pierre Sollacaro à Pierre Pugliesi, Marie-Noëlle Nadal à Basiliu Moretti, Jean-François Luccioni à Jacques Billard, Isabelle Falchi à Aurélia Massei, Laetitia Maroccu à Caroline Corticchiato, Emmanuelle Villanova à Annie Costa-Nivaggioli, Alain Nicolai à Stéphane Sbraggia, Marie-Françoise Gaffory Fau à Christian Bacci, Pierre-Laurent Audisio à Stéphane Vannucci, Marine Ponzevera à Charles Voglimacci, Sébastien Deliperi à Jean-Pierre Aresu, Marine Schinto à Laurent Marcangeli, Isabelle Feliciaggi à Jean-André Miniconi

Etaient absents :

Isabelle Jeanne, Philippe Kervella, Paul Mancini, Alexandre Farina

Nombre de membres composant l'Assemblée :	49
Nombre de membres en exercice :	49
Nombre de membres présents :	29
Quorum :	25

Le quorum étant atteint, Madame Aurélia Massei, est désigné(e) en qualité de secrétaire de séance.

Visa Contrôle de légalité

337

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

02A-212000046-20200928-2020-231-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 02/10/2020

Affichage : 02/10/2020

Pour l'autorité compétente par délégation



Séance du lundi 28 septembre 2020
Délibération N° 2020/231
Rénovation partielle des locaux de l'Octroi

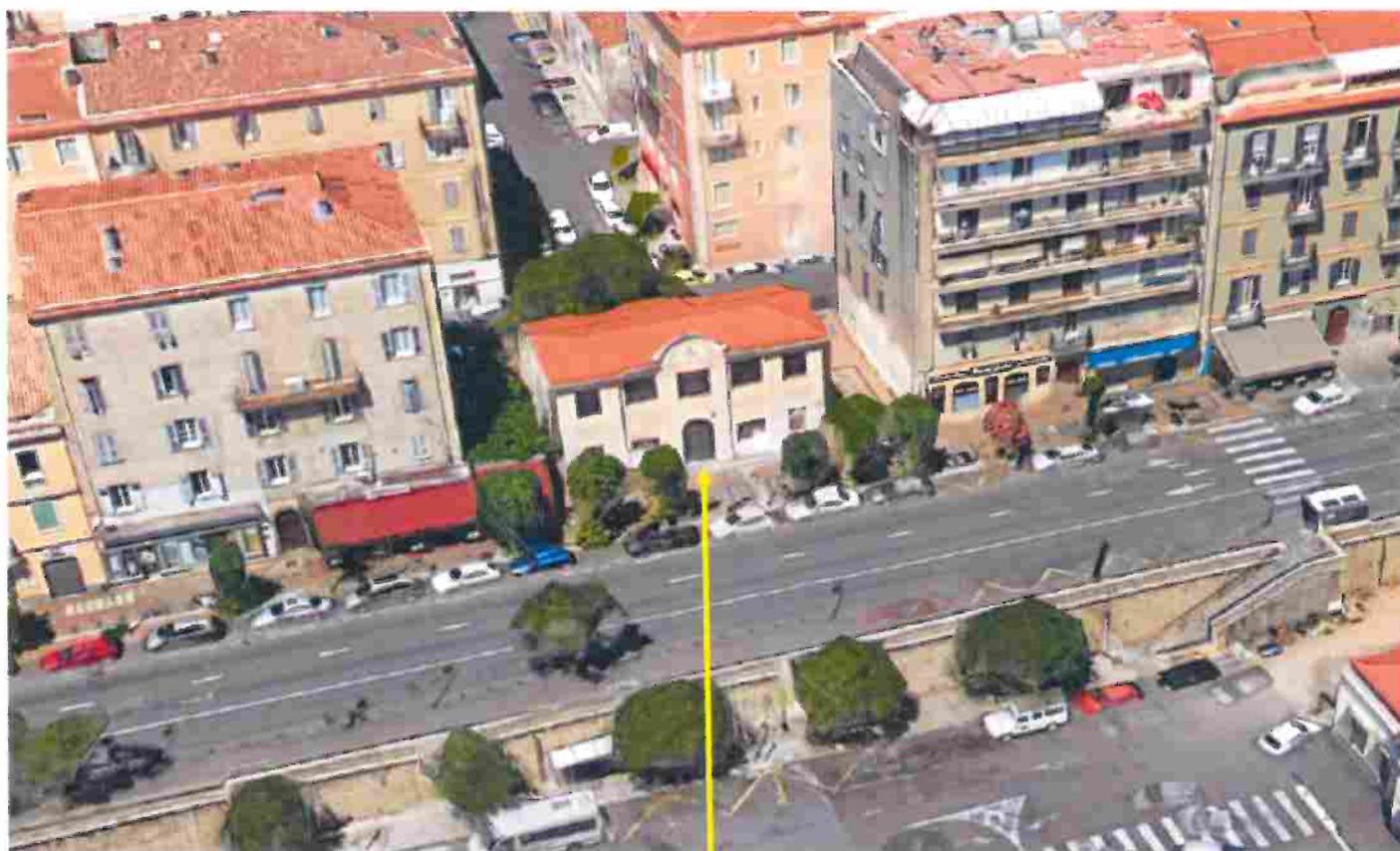
Monsieur le Maire expose à l'assemblée :

Le bâtiment appelé familièrement « l'Octroi » est un immeuble situé au 70 cours Napoléon avec une entrée rue Michel Bozzi.

Il est occupé par les services municipaux de la Direction du Développement Social, Culturel, Sportif et Vie des Quartiers.

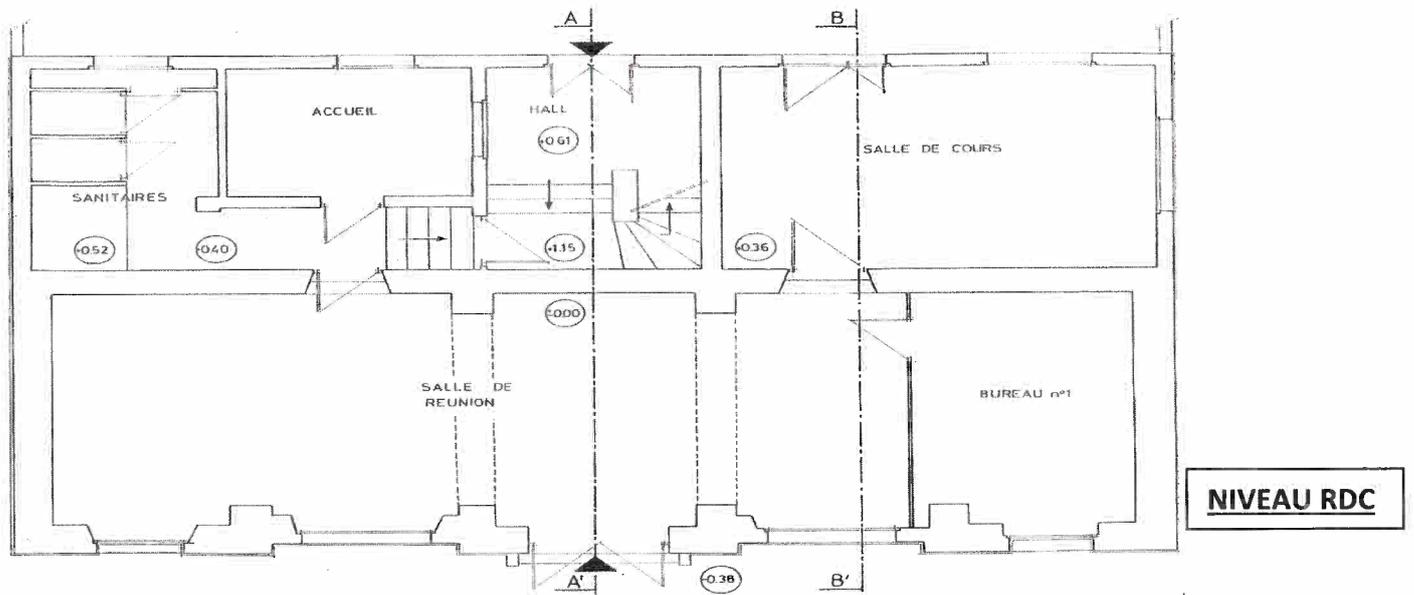
Il s'agit d'un immeuble de 3 niveaux composé de 10 bureaux, 1 accueil, 1 salle de réunion, 1 salle de cours pour une surface au sol d'environ 250m².

De conception ancienne et dans un état de vétusté avancé, ce bâtiment nécessite une remise à niveau conséquente afin de permettre au personnel municipal de travailler dans de bonnes conditions et de recevoir le public. Le programme de travaux s'élève à 195 000 € HT.

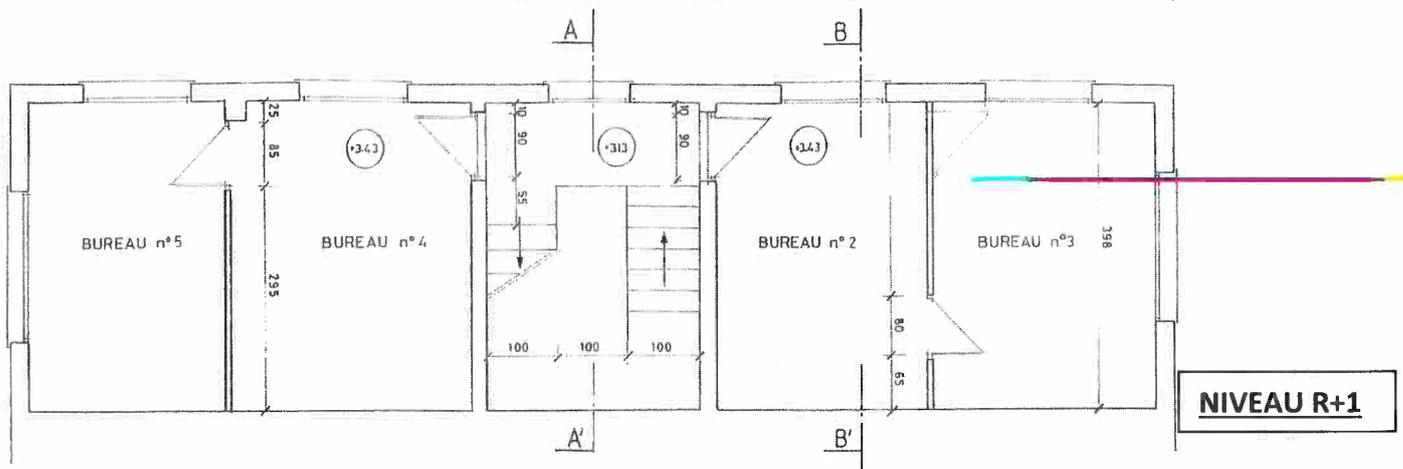


Locaux de la Direction du Développement Social, Culturel, Sportif et Vie des Quartiers

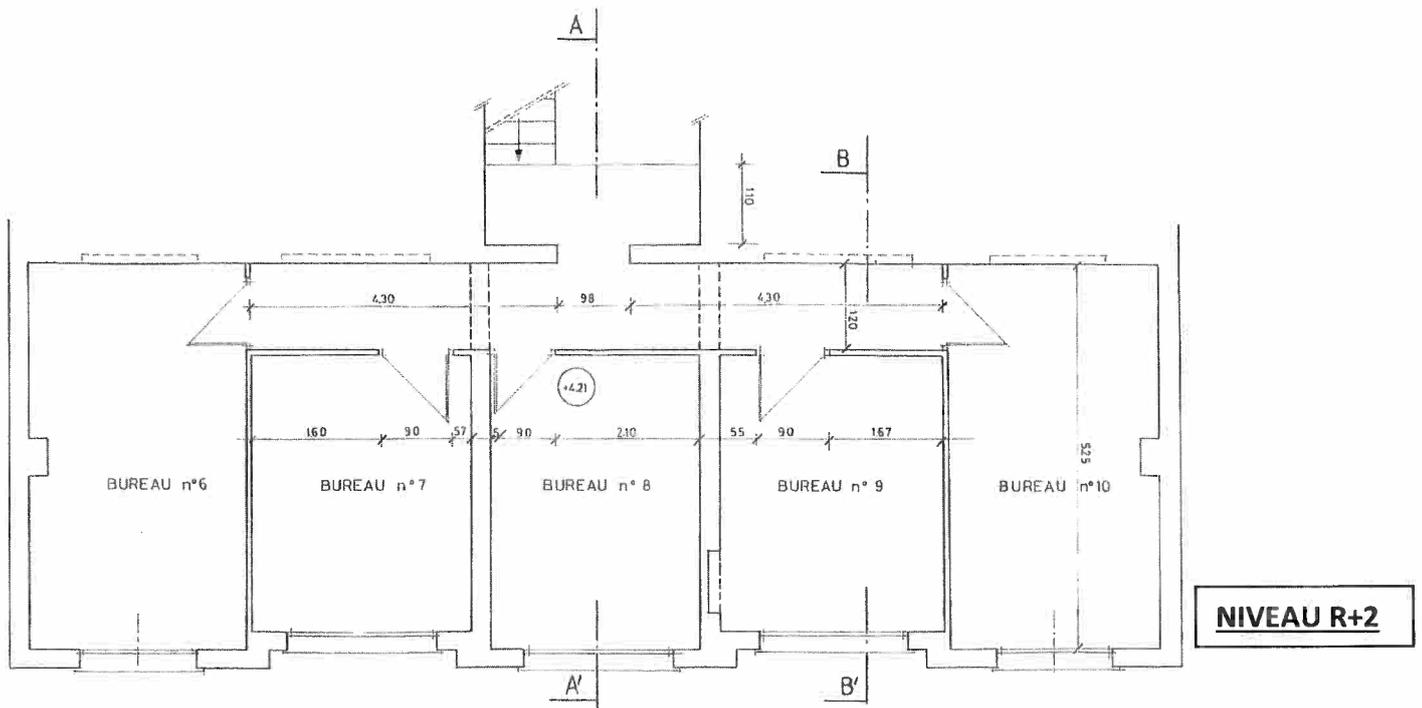
1. Etat des lieux



NIVEAU RDC



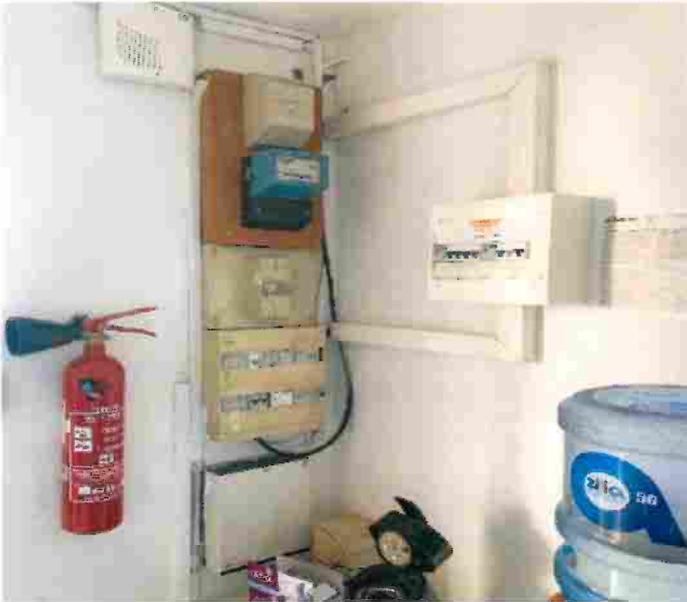
NIVEAU R+1



NIVEAU R+2

Les problèmes relevés sont les suivants:

- Multiples tableaux électriques vétustes, non repérés, nécessitant une mise aux normes,
- Nombreuses rallonges et câbles au sol, prises réseaux à créer,
- Présence d'un chauffage central avec cheminement des réseaux présentant un risque,
- Unités de climatisation utilisant un fluide proscrit (R22),
- Revêtements de mur (papiers peints) et sol en mauvais état (linoléum abimé et décollé),
- Faux-plafond présentant un risque de chute dans un des bureaux (soutenu par des étais),
- Ouvrants dégradés et avec faibles performances thermiques (volets bois, simples vitrages).



2. Projet et interventions envisagées

Les travaux envisagés sont les suivants :

- Remplacement de l'ensemble des coffrets électriques par un coffret unique au rdc,
- Remplacement de l'ensemble de l'éclairage par des appareils à leds,
- Remplacement de l'ensemble de l'appareillage (prises 2P, prises RJ45),
- Reprise câblages et cheminements sous goulotte,

- Remplacement de la baie informatique,
- Dépose du chauffage gaz et des climatisations vétustes,
- Pose de nouvelles unités de climatisation réversibles,
- Remplacement du chauffe-eau,
- Remplacement du sol existant par un sol Gerflex,
- Dépose des papiers peints et peinture des murs,
- Remplacement de l'ensemble des fenêtres avec pose de volets roulants,
- Remplacement du faux-plafond du bureau n°6 au R+2,
- Remplacement de la porte d'entrée.

❖ **Coût de l'opération :**

Les différentes interventions évoquées et chiffrées par les entreprises représentent le budget ci-dessous :

- Travaux de revêtement de sol inclus nez de marche antidérapant: **34.000 euros HT.**
- Travaux de peinture : **25.000 euros HT**
- Travaux de faux-plafonds : **4.000 euros HT**
- Travaux de remplacement des ouvrants et pose des volets roulants : **41.000 euros HT**
- Travaux d'électricité : **40.000 euros HT.**
- Travaux d'installation d'alarmes incendie et intrusion : **20.000 euros HT**
- Travaux de plomberie / climatisation : **21.000 euros HT.**
- Travaux d'aménagements divers : **10.000 euros HT.**

Soit un montant total de : **195.000 euros HT (cent quatre vingt quinze mille euros HT).**

❖ **Proposition de plan de financement si accepté, au titre de la dotation quinquennale :**

	Montant de l'opération HT	% de participation
Ville d'Ajaccio	117 000 €	60%
Collectivité de Corse	78 000 €	40%
TOTAL OPERATION	195 000 €	100%

IL EST DEMANDÉ AU CONSEIL MUNICIPAL

D'approuver le programme de travaux de rénovation partielle des locaux de l'Octroi pour un montant de 195 000 € HT;

D'autoriser Monsieur le Maire à solliciter la Collectivité de Corse au titre de sa dotation quinquennale selon le plan de financement suivant :

	Montant de l'opération HT	% de participation
Ville d'Ajaccio	117 000 €	60%
Collectivité de Corse	78 000 €	40%
TOTAL OPERATION	195 000 €	100%

LE CONSEIL MUNICIPAL
Oui l'exposé de Monsieur Pierre PUGLIESI, adjoint délégué
Et après en avoir délibéré

Vu le code général des collectivités territoriales et notamment l'article L.2121-29 ;
Vu l'avis favorable de la commission municipale compétente en date du 28 septembre 2020,

APPROUVE

le programme de travaux de rénovation partielle des locaux de l'Octroi pour un montant de 195 000 € HT;

AUTORISE

Monsieur le Maire à solliciter la Collectivité de Corse au titre de sa dotation quinquennale selon le plan de financement suivant :

	Montant de l'opération HT	% de participation
Ville d'Ajaccio	117 000 €	60%
Collectivité de Corse	78 000 €	40%
TOTAL OPERATION	195 000 €	100%

VOTE

A l'unanimité de ses membres présents et représentés.

Conformément à l'article R 421-1 du code de justice administrative, il est rappelé que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours contentieux devant le tribunal administratif de Bastia dans un délai de 2 mois à compter de sa mesure de publicité.

Le tribunal administratif de Bastia peut être saisi via l'application "Télérecours citoyens", accessible depuis l'adresse ci-après : www.telerecours.fr

La présente délibération fera l'objet d'une publication au recueil des actes administratifs de la commune et d'un affichage en Mairie.

FAIT ET DELIBERE A AJACCIO, le jour, mois et an que dessus.

(Suivent les signatures)

POUR EXTRAIT CONFORME
LE MAIRE
Laurent MARCANGELI

